

Concours Concours international international d'éloquence 2020

du 21 Septembre au 04 Novembre 2020 en savoir plus www.usenghor-francophonie.org

Article 1 : Contexte et Généralités

Dans le cadre des festivités de son trentième anniversaire, l'Université Senghor organise la première édition du concours international d'éloquence de l'Université Senghor afin d'accroître le leadership et l'excellence communicationnelle chez les jeunes francophones. L'Université Senghor est un opérateur direct de la francophonie et acteur majeur de la formation et du renforcement de capacités des cadres en Afrique et d'haïti. Il a pour mission de former, en français, des cadres africains créatifs, capables de relever les défis du développement durable de l'Afrique.

Le concours international d'éloquence de l'Université Senghor se déroulera en trois phases :

une phase de présélection du 21 septembre au 5 octobre 2020 ;

une phase de sélection du 07 octobre au 14 octobre 2020 ;

la finale prévue pour le 04 novembre 2020.

Article 2: Inscription et participation

Les participants au concours international d'éloquence de l'Université Senghor devront :

être étudiant ou alumni de l'Université Senghor à Alexandrie ;

être étudiant ou alumni des campus Senghor (Bénin, Burkina Faso, Côte d'ivoire, Djibouti, France, Guinée, Hongrie, Maroc, Sénégal et Togo)

être étudiant d'une université du continent africain et membre de l'AUF.

Les inscriptions se dérouleront sur le site de l'Université Senghor www.usenghorfrancophonie.org du 21 septembre au 05 octobre 2020 inclus.

Les Participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours. Les

informations fournies par le candidat dans le cadre de son inscription au concours sont de sa responsabilité et toute erreur, anomalie, incohérence, intentionnelle ou non portant sur les informations communiquées par le candidat sont de nature à entraîner sa disqualification.

L'inscription et la participation au concours sont entièrement gratuite

L'ensemble des documents pouvant justifier l'éligibilité du candidat au concours sera réclamé avant l'attribution des récompenses et distinctions (passeport, pièce d'identité, carte d'étudiant, certificat de nationalité, etc.).

Article 3 : Déroulement du concours

Le Concours international d'éloquence se déroulera entièrement en ligne et comprendra trois principales phases :

Phase de présélection du 21 septembre au 5 octobre 2020

Au cours de cette phase en ligne, les candidats auront à déposer à travers le formulaire d'inscription, un discours écrit d'au moins une page et de 500 mots au maximum (format word) sur un sujet de leur choix sur les thématiques suivantes :

Culture et développement de l'Afrique;

Valorisation de la langue française;

Développement durable;

Numérique et transformation digitale;

Valeurs de l'Université Senghor;

Période post pandémique de la Covid19;

Employabilité et entrepreneuriat des ieunes :

Environnement et changement climatique;

Démocratisation des savoirs et valeur ajoutée du système universitaire ;

Transformation technologique et emploi du futur ;

Genre et égalité des sexes ;

Démocratie et culture de la paix ;

Interculturalité:

Le discours écrit sera accompagné d'un fichier audio de 3mn maximum du discours en format mp3 d'au plus 1 Mo.

Dans cette première phase de présélection seront retenus les candidats qui ont bien respecté l'ensemble des consignes données dans le formulaire d'inscription et les consignes spécifiques d'écriture à savoir :

pertinence du sujet;

argumentation du discours écrit;

qualité à l'oral du discours parlé;

qualité du son.

Phase de sélection du 07 octobre au 14 octobre 2020

La phase de sélection se tiendra en mode webinaire devant un jury composé de cinq membres. Au cours de cette phase, les candidats devront soumettre une vidéo de 3 minutes au maximum pour convaincre le jury sur la base de la thématique choisie par le candidat lors de la phase de présélection. La vidéo sera déposée sur Youtube et le lien sera envoyé à l'adresse concourse loquence @ usenghor.org. Les candidats seront invités à participer au webinaire d'annonce des résultats de la sélection des finalistes.

Phase finale le 04 novembre 2020

La phase finale du concours international d'éloquence se tiendra en mode webinaire diffusé en direct sur la page facebook de l'Université Senghor. Le sujet à traiter par les finalistes sera rendu immédiatement disponible après un tirage au sort qui sera organisé le lundi 19 octobre 2020 de sorte que les candidats puissent disposer d'au moins une semaine pour se préparer pour la finale.

Les finalistes soumettrons une vidéo d'au plus 5 minutes sur le thème retenu pour la finale au plus tard le vendredi 30 octobre 2020 à minuit. La vidéo sera déposée sur Youtube et le lien sera envoyé à l'adresse

concourseloquence@usenghor.org

Les candidats sélectionnés pour participer à la finale seront contactés directement par le comité d'organisation. En l'absence de confirmation de participation du candidat à la finale, le comité d'organisation après des tentatives non abouties de contact par

mail et/ou par téléphone, se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier les candidats concernés. Cette disqualification, le cas échéant, ne pourra donner lieu à aucun dédommagement de la part de l'Université Senghor.

Article 4: Notification aux candidats

Une fois la sélection terminée, les candidats seront avertis par mail, par téléphone, ou par tout autre moyen, à la seule discrétion du comité d'organisation du concours, des résultats de chaque étape de sélection. Le comité d'organisation sera libre de modifier les dates auxquelles les résultats sont communiqués dans l'hypothèse où le nombre de soumissions à examiner rendrait ce changement nécessaire.

Article 5 : Modalités de soumission des livrables

Est considéré comme livrable le discours écrit et le fichier audio pour la phase de présélection et les vidéos pour les deux autres phases. Pour être valable les livrables doivent être en français et au format numérique classique, tel que doc, docx, pdf, mp3, mpeg, mov, mp4.

Tout candidat qui ne déposera pas les livrables demandés dans l'intervalle de temps alloué à chaque phase du concours, sera automatiquement disqualifié pour la suite de la compétition.

Le discours écrit doit provenir exclusivement de l'auteur. Les sources doivent être citées si le discours contient des idées appartenant à d'autres auteurs.

La vidéo doit être montée sur fond blanc, montrer uniquement le visage jusqu'au torse. Le candidat peut être en position assise ou debout.

La vidéo ne doit comporter aucun montage, ni ajout de texte, d'image, de musique ou d'effets spéciaux.

La vidéo doit être originale et n'avoir été soumise ou publiée nulle part ailleurs que pour le présent concours. En cas de plagiat, la disqualification est immédiate.

Si une vidéo, ne peut être téléchargée, n'est pas au bon format, ou encore est incompatible, illisible ou inintelligible, elle sera disqualifié.

Le fichier en format (doc, docx, pdf) du discours et l'audio en format mp3 seront déposés via le formulaire d'inscription dans un champ réservé à cet effet.

Pour la phase de sélection et la phase finale, la vidéo une fois enregistrée doit être déposée sur Youtube et l'url sera envoyée à l'adresse concourseloquence@usenghor. org en précisant en objet : [Nom et prénomscandidature CIE-US2020]

Article 6 : Jurys et critères d'évaluation

Trois jury seront désignés pour l'évaluation des candidats. Un jury de présélection composé de 5 membres, un jury de sélection composé également de 5 membres et le jury de la finale composé de 9 membres.

Les appréciations des jurys se feront suivant les différentes phases du concours. Pour la phase de présélection, la qualité du discours écrit (30/100) et du discours oral (70/100) seront à la fois appréciés.

S'agissant du discours écrit, les critères suivants sont retenus pour l'évaluation des candidats:

Exode/introduction (approche ou technique d'entrée, présentation du sujet, thèse défendu, annonce du plan)

Narration/corps (argumentation, respect du plan annoncé, réfutation)

Péroraison/conclusion (récapitulatif, réitérer sa position, chuter)

Style (orthographe, vocabulaire, grammaire).

S'agissant du discours oral (fichier audio), les critères ci-dessous serviront de base pour l'appréciation à la fois pour le jury de présélection, de sélection et le jury de la finale:

Définition du sujet, présentation du contexte et annonce du plan

Pertinence des arguments

Structuration des arguments (arguments, raisonnements, exemple)

Eloquence (gestuelle, tonalité, sourire, diction, regard)

Respect du temps

Article 7: Récompenses et distinctions

Les gagnants du concours suivront des formations sur mesure en art oratoire et en technique de prise de parole en public. En dehors des formations, cinq prix par ordre de mérite ainsi que des attestations de participation seront décernés aux candidats à savoir :

un accompagnement technique des candidats en art oratoire à travers le mentorat et les ateliers de formation ;

une attestation de participation pour chaque participant au concours ;

une attestation de finaliste pour le Concours international d'éloquence de l'Université Senghor en plus de l'attestation de participation pour les candidats ayant atteint la phase finale du concours;

ler prix : un montant de 1500 € ;

2ème prix : un montant de 1000€;

3ème prix: un montant de 750€;

Prix du jury : un montant de 500€;

Prix du public : un montant de 500€.

Le prix du public sera décerné au candidat ayant reçu le maximum de vote du public. Le vote du public est un vote en ligne ouvert à toutes les personnes qui suivront la finale en direct.

Le prix du Jury sera laissé à la discrétion des membres du jury de la finale.

Les montants destinés aux lauréats du concours seront versés dans un compte bancaire. Les lauréats doivent envoyer leur relevé d'identité bancaire suivi d'une copie de leur passeport à l'adresse concourseloquence@usenghor.org au plus tard dans les 72h après la finale du concours.

Article 8 : Droit d'image

Les textes, audio et vidéo de chaque candidat doivent être inédit, tout participant qui ne se soumettra pas à cette règle sera purement et simplement éliminé du concours.

Les candidats au concours acceptent d'office que leurs images, leurs enregistrements sonores ou vidéos ainsi que leurs textes puissent faire l'objet de publication par l'Université Senghor à des fins purement institutionnelles.

Article 9: Interprétation

le comité d'organisation à plein pouvoir d'interpréter ce règlement en cas de difficultés rencontrées pendant le concours.

Article 10 : Droit d'accès et de rectification

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours international d'éloquence de l'Université Senghor disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Article 11 : Confidentialité

L'Université Senghor n'a aucune obligation de garder confidentielle les informations contenues dans les documents (discours écrit, audios et vidéos) remis par les candidats. De manière générale, lors de la soumission les candidats reconnaissent et acceptent que les informations puissent être divulguées au public.

Article 12: Réclamations

Toute réclamation de la part d'un candidat relative au concours devra être adressée au plus tard 15 jours après la date de fin du concours à l'adresse mail concourseloquence@usenghor.org. Toute réclamation inclut nécessairement : (i) les coordonnées complètes (nom, adresse, adresse mail et téléphone) ; (ii) une explication claire et détaillée de la réclamation.

Article 13 : Propriété intellectuelle

En soumettant sa candidature, et ce à n'importe quelle étape du concours, chaque candidat garantit qu'il est le propriétaire et/ou le titulaire des Droits de propriété intellectuelle relatifs à tout ou partie des documents contenus dans sa candidature, et qu'il a obtenu tous les droits et autorisations nécessaires portant sur ces Créations préexistantes ou appartenant à un tiers.

Chaque candidat garantit que : (i) ses contributions sont inédites et originales ; (ii) ses contributions ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers ; (iii) tous les éléments composant ses contributions ainsi que toutes les informations communiquées dans les contenus sont exacts, fiables et complets ; et (iv) la soumission ne constitue pas un acte de concurrence déloyale.

Les candidats doivent obligatoirement inclure la source de toutes les Créations préexistantes incluses dans les contenus de leur soumission.

Article 14: Responsabilité

La responsabilité de l'Université Senghor ne pourra en aucun cas être retenue en cas de violation par des candidats des dispositions ci-dessus. Chaque candidat dédommage l'Université Senghor en cas de réclamations, oppositions, actions, ou tentative d'éviction de la part d'un tiers, portant sur l'une quelconque des Créations contenus dans la soumission de sa candidature (y compris les droits de propriété intellectuelle associés).

Article 15 : Acceptation, Modification et Annulation

Le fait de s'inscrire au Concours international d'éloquence de l'Université Senghor implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété par le comité d'organisation.

L'Université Senghor et le comité d'organisation se réservent le droit d'annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Concours international international d'éloquence 2020

du 21 Septembre au 04 Novembre 2020 en savoir plus www.usenghor-francophonie.org